

CHU de Nantes
livret d'information
destiné aux patients

La biopsie hépatique par voie transjugulaire

CHU de Nantes
Service de radiologie interventionnelle

Pôle imagerie – radiologie centrale
Hôtel-Dieu – rez-de-chaussée bas
Place Alexis-Ricordeau – 44093 Nantes Cedex 01

Tél. 02 44 76 81 74 – Fax 02 44 76 84 18

Mail : bp-secretariat-ri@chu-nantes.fr

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 17h

Madame, Monsieur,

*L'équipe médicale et soignante met à votre disposition ce livret d'information **sur la biopsie hépatique par voie transjugulaire**. Nous souhaitons que ce document vous apporte les réponses à vos interrogations. N'hésitez pas à nous solliciter pour avoir des informations complémentaires à celles que vous avez déjà. Nous restons à votre entière disposition.*



CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE DE NANTES

Qu'est-ce que la biopsie hépatique par voie transjugulaire ?

La biopsie hépatique par voie transjugulaire permet de prélever des petits morceaux de foie afin de les analyser et ainsi de diagnostiquer si vous êtes porteur d'une maladie du foie ou d'une maladie générale retentissant sur le foie.

Il permet aussi de réaliser une prise de pression dans vos vaisseaux et d'évaluer précisément une hypertension portale.

Cet examen est indiqué si vous présentez une contre indication à la biopsie hépatique par voie percutanée (à travers la peau).

Comment se déroule l'intervention ?

L'intervention est réalisée par des médecins radiologues en salle de radiologie interventionnelle car les rayons X permettent de se guider, de repérer vaisseaux et organes, et de rendre le geste plus sûr.

Dans un premier temps le radiologue réalise une anesthésie locale à la base du cou, il met en place un petit tuyau en plastique appelé cathéter jusque l'une de vos veines sus hépatiques. A l'aide d'injection de produit de contraste iodé, qui donne une certaine coloration aux vaisseaux, il repère ces veines. Il amène son aiguille de biopsie jusque dans votre foie et effectue le prélèvement. A ce moment vous pourrez entendre un petit déclic et ressentir une légère sensation douloureuse le temps du prélèvement. Il est parfois nécessaire de faire plusieurs prélèvements pour avoir un résultat correct. Enfin le radiologue comprime votre veine jugulaire à la base du cou pendant deux minutes et réalise un pansement.

Biopsie hépatique par voie transjugulaire

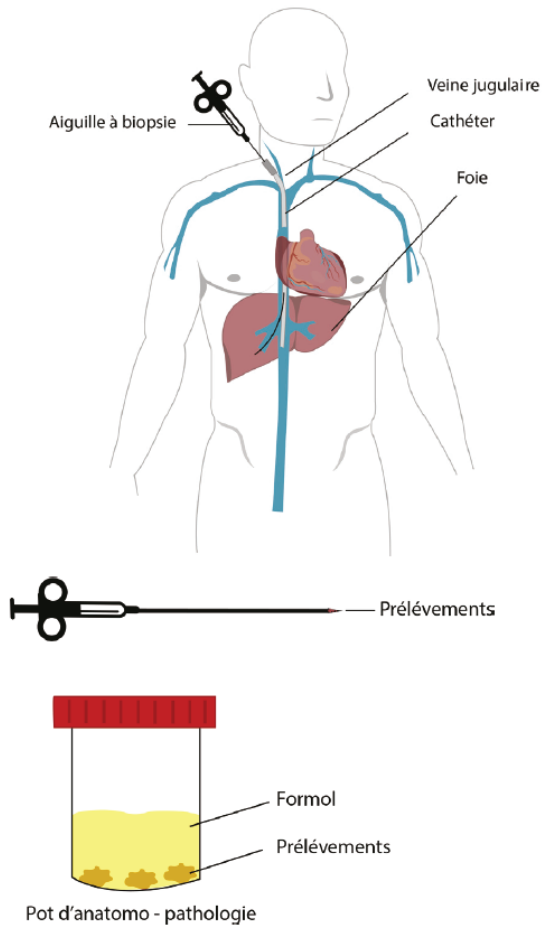


Schéma réalisé par Kanya Mao

Quelles sont les suites immédiates ?

Quinze minutes après l'examen il est possible que vous ressentiez une gêne dans votre épaule droite, il faut alors le signaler au radiologue et manipulateurs présents en salle ou aux infirmières du service. Pendant les heures qui suivent la biopsie vous resterez hospitalisé afin d'être surveillé par les membres du service de soins qui auront reçu les instructions nécessaires. Ces derniers vous diront à quel moment vous pourrez boire et manger, et combien de temps vous devrez rester allongé dans votre lit. Afin d'éviter le risque d'hématome à l'endroit de la ponction veineuse, il est recommandé de rester allongé pendant 1 h. Enfin, il vous sera demandé de bien vous hydrater afin d'éliminer plus rapidement le produit de contraste injecté ; surtout chez les patients atteints de pathologie rénale.

Quelles sont les complications possibles ?

Toute intervention sur le corps humain, même conduite dans des conditions de compétence et de sécurité maximales, comporte un risque de complication.

Une biopsie hépatique par voie transjugulaire peut être suivie de complication locale avec un hématome au point de ponction, complication générale avec l'injection de produit de contraste (réaction d'intolérance, accident rénal chez le patient atteint de maladie fragilisant le rein), complication liée au geste avec un risque de saignement au niveau du foie.

Naturellement, les bénéfices attendus de l'examen qui vous est proposé sont largement supérieurs aux risques que cet examen vous fait courir.

Que va-t-il se passer après ?

Vos prélèvements sont envoyés directement après le geste au service d'anatomo-pathologie du CHU de Nantes. Les résultats sont adressés au médecin prescripteur.

